

position ne tolérerait pas une pareille conduite si elle arrivait au pouvoir, car il ne serait pas de la nature humaine d'endurer une telle conduite. Je crois pleinement que tout employé public doit avoir le droit de voter comme il lui plaît, et peut-être sa position peut-elle demander de lui de faire plus qu'à voter, il peut parler à un ami ; mais il n'a pas le droit de prendre une attitude ouverte et offensive soit contre le gouvernement ou contre l'opposition.

M. LANDRY : J'ai été très surpris d'entendre les remarques de l'honorable préopinant, je ne suis pas en position de contredire ses assertions, parce que dans ces questions, activement engagés dans les luttes politiques comme nous l'avons été, dans nos divisions respectives, parler de choses comme celles dont il nous a entretenus d'après ce que nous entendons dire plutôt que d'après notre connaissance personnelle. Mais si l'honorable député est sincère dans l'assertion qu'il a faite au sujet des influences politiques qui ont été mises en jeu à Moncton—comme je ne doute pas qu'il l'est—tout ce que je puis dire c'est que mes informations sont inexacts. Je demeure beaucoup plus près de cette localité que lui ; j'ose dire que je connais mieux que lui Moncton et les employés publics de Moncton, et cependant, si ses assertions sont fondées, mes renseignements doivent être bien inexacts, en vérité.

D'après mes informations—que je crois exactes—la très grande majorité des employés de l'Intercolonial, à Moncton, ont voté contre le candidat du gouvernement aux dernières élections. Je crois qu'il en est ainsi, et je le dis ici, sachant que mes paroles leur parviendront, de même qu'aux habitants de Moncton. Je crois qu'ils ont voté contre le gouvernement, non parce qu'ils croyaient qu'un changement serait préférable, non parce qu'ils désiraient eux-mêmes un changement, mais parce que par quelque moyen inconnu—peut-être au moyen d'une circulaire comme celle que nous avons entendue lire ce soir—ils étaient devenus convaincus que le gouvernement allait être défait. Ils croyaient fortement que le gouvernement allait succomber, et en conséquence, ils croyaient qu'ils seraient en sûreté avec le futur gouvernement et conserveraient beaucoup plus aisément leurs places s'ils pouvaient dire qu'ils avaient voté pour ce parti que s'ils eussent voté autrement. Je crois que cette opinion a influencé une grande majorité de leurs votes. Et nous avons une preuve de ce fait, si nous pouvons appeler quelque chose de ce genre une preuve d'un pareil fait, par le résultat dans les localités où ils demeurent. Il est bien connu que le district de Moncton, où demeurent une grande majorité de ces employés publics, est le district qui a donné au candidat de l'opposition le plus grand nombre de votes. Ceci est bien connu—non parce que l'on agueût comment ils ont marqué leurs bulletins, mais par le résultat dans ces districts. Je ne dis pas ceci pour leur faire un reproche, car je crois que les employés publics doivent être libres de voter comme il leur plaît, de même que tout autre électeur. Mais s'ils prennent sur eux de combattre ouvertement le gouvernement, je crois que celui-ci a parfaitement le droit de leur dire : Il vous faut partager le sort de votre parti et le suivre. D'autre part, je crois que si le gouvernement est défait, l'opposition a également le droit de destituer ceux qui ont travaillé ouvertement et activement pour le gouvernement et de nommer d'autres personnes à leur place.

Voilà ma théorie : Je l'émetts avec un peu d'hésitation, vu que l'on nous a dit ce soir que nous, jeunes députés, nous devrions réfléchir davantage et parler moins ; mais je crois que, si nous avons la bonne fortune de rester dans la politique, nous pourrions avoir le même privilège que les vieux députés, et nous permettre aussi de changer d'opinions en vieillissant, comme l'ont apparemment fait quelques autres députés. Je n'hésite donc pas à dire que l'employé public qui croit devoir prendre une part active aux luttes politiques pour l'un ou l'autre parti doit s'attendre à partager le sort de son parti. Et si j'ai un reproche à faire au gouver-

M. DAVIES

nement—je ne dis pas que j'en ai—mais si j'ai un reproche à faire au gouvernement, c'est qu'il n'a pas fait une distinction suffisante entre ses amis et ses adversaires, dans la promotion des employés du gouvernement.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. LANDRY : Les honorables députés peuvent rire, mais je répète que si j'ai un reproche à lui faire, c'est que, dans plusieurs cas, nos adversaires ont été promus plus promptement, et ont même souvent été placés en premier lieu plus facilement que nos propres amis. Je puis faire erreur sur ce point, car je sais que les employés publics sont en général exposés à être accusés à tort ; quelques honorables députés les ont accusés ici ce soir, comme classés, d'appuyer le gouvernement presque unanimement, tandis que d'un autre côté, je les ai accusés d'avoir voté pour l'opposition. J'ose croire que les honorables députés de la gauche sont aussi sincères que je le suis. Je n'hésite pas à dire qu'à mérite égal—je ne dis pas que l'on devrait nommer aux emplois ou promouvoir des hommes manifestement dépourvus d'aptitudes—mais lorsque les aspirants sont égaux en capacités, égaux sous d'autres rapports, égaux en honnêteté ou en intégrité, je dis que le gouvernement devrait favoriser ses partisans de préférence à ses adversaires.

M. ELLIS : Je crois que l'honorable député est insatiable. Il est évident qu'il n'obtient pas assez d'emplois pour ses amis, et qu'il n'est pas satisfait des promotions sur le chemin de fer Intercolonial. Je n'ai pas l'intention de me quereller avec lui à ce sujet. Je n'aurais pas pris la parole sans une remarque de l'honorable député touchant les employés du chemin de fer Intercolonial. Je ne prétends pas dire comment les employés de l'Intercolonial ont voté, mais il est indubitable que le gouvernement, ou quelqu'un dans son intérêt, a employé toutes les influences possibles pour les amener à voter pour le gouvernement, et que l'on a eu recours dans ce but à toute influence que le chemin de fer pouvait avoir sur eux. Comme j'ai moi-même autrefois fait partie du service civil, connaissant les risques qui l'ontourant, je me suis tenu aussi à l'écart que possible des employés du service civil durant ma campagne électorale ; mais je puis dire qu'en 1878, lorsque j'étais maître de poste de Saint-Jean et que j'avais plusieurs employés subalternes, ni le gouvernement Mackenzie, ni M. Burpee, avec qui, je puis le dire, j'étais en contact continu, ne m'ont demandé d'user d'une influence quelconque, et, autant que je sache, pas un seul employé du bureau de poste de Saint-Jean n'a travaillé pour le gouvernement Mackenzie. Mais durant la dernière élection il n'y a pas de doute que des employés du chemin de fer qui étaient censés avoir une influence particulière ont été envoyés partout où ils pouvaient être le plus utiles aux candidats du gouvernement. Quelques-uns furent chargés de localités parce qu'ils étaient censés avoir de l'influence dans certaines localités. En outre on leur demanda, et je suppose qu'ils furent forcés de représenter à certains points certains candidats du gouvernement. Je ne dis pas que mon honorable ami le leur a demandé—

M. LANDRY : Pas à ma connaissance.

M. ELLIS : Mais si un employé du chemin de fer était censé être capable de rendre un service particulier, je suis persuadé qu'il a été envoyé à Kent—ou dans tous les cas on les a envoyés à Saint-Jean ou dans d'autres localités où ils pouvaient appuyer les candidats du gouvernement. Ça ne vaut peut-être pas la peine de discuter ces choses ; je ne trouve pas particulièrement à redire, mais les faits sont indéniables. Quant à ce qu'a dit le ministre des finances, je ne crois pas qu'il était bien d'encourager les employés publics à s'occuper activement d'élection soit en faisant des discours ou de la propagande, parce qu'il est naturel que si jamais l'opposition arrive au pouvoir elle décapitera ces employés ; et bien qu'il fût peut-être préférable de changer tous les employés du pays lorsqu'un nouveau gouvernement